



LICENCE EN DROIT

Parcours JURISTE INTERNATIONAL

DROIT ANGLO-AMERICAIN

DROIT ESPAGNOL

DERECHO FORAL

TRUST

ARRENDAMIENTO

RULE OF LAW

TÍTULO Y MODO

IMPEACHMENT



SOMMAIRE

Administration de la filière	3
Présentation générale de la filière	4
La licence en droit parcours Juriste international	
parmi les filières internationales et européennes de la Faculté	6
I. Le cursus	7
II. Le contrôle des connaissances	16
Association OPJI	23



ADMINISTRATION DE LA FILIERE

Unité de rattachement : Faculté de droit de l'Université de Paris-Est (U.P.E.)

Coordination générale de la filière :

Professeur Alain Desrayaud

Doyen de la Faculté de droit

Directeur de la spécialité *Common law* et traditions civilistes du Master Droit Privé

Conseil des études :

Bruno Aguilera-Barchet (Professeur, Universidad Rey Juan Carlos, Madrid)

Gregory Bligh, (maître de conférences, U.P.E.C.)

Alain Desrayaud (Professeur, Doyen de la Faculté de droit, U.P.E.C.)

Ignacio Gallego (Professeur, Université de Cordoue)

Charles Corcia (Avocat)

José Léal (Avocat)

Claire Marzo (Maître de conférences, U.P.E.C.)

François Negrel-Filippi (Avocat)

Nilsa Rojas-Hutinel, (maître de conférences, Université de Brest)

Luis-Mariano Négron Portillo (Université inter-américaine, P^o-R^o, USA)

Chargés de cours complémentaires et chargés de travaux dirigés : Mesdames et Messieurs Benabdmeziem, Kante, Raullet

Enseignement de l'anglais: Anne-Laure Dubrac (maître de conférences d'anglais, Upec)
Elisabeth Sari, prag

Contact : Rahma Machado

Tél : +33156726016 - Courriel : rahma.ouseddik@u-pec.fr

Bureau A324 bis (bâtiment A, 3^{ème} étage)

Dépôt des dossiers : Bâtiment A, scolarité générale

Adresse de la Faculté de Droit : 83-85, avenue du Général de Gaulle, 94010 Créteil



PRESENTATION

DE LA LICENCE EN DROIT

Parcours Juriste international

Héritière des anciens certificats de droit étrangers délivrés par la Faculté de droit de l'U.P.E.C. et riche d'une expérience pédagogique de deux décennies, la licence en droit parcours Juriste international est un **diplôme national**. Cette filière sélective se donne pour ambition de répondre à de nouvelles exigences d'excellence universitaire et à la demande croissante de juristes formés à des droits étrangers. Elle est destinée aux étudiants désireux de se former aux concepts et à la terminologie des systèmes juridiques anglo-américain et espagnol. Ses cours, séminaires et travaux dirigés viennent en complément de l'enseignement général de licence en droit. Elle permet aux étudiants de développer et parfaire leur maîtrise d'une langue vivante par une pratique écrite et orale entièrement orientée sur leur matière disciplinaire principale : le Droit. Elle leur donne encore le loisir, s'ils le souhaitent, de suivre à titre facultatif un enseignement dans une seconde langue. Selon une étude récente, seulement 43% des praticiens français du Droit peuvent mener une conversation professionnelle en anglais, 6% en espagnol, 4% en allemand, 2% en italien ou en arabe ...

A l'issue d'un cursus de trois ans spécialisé dans un droit étranger, assorti facultativement en troisième année de licence d'un semestre passé dans une faculté étrangère partenaire au titre du programme Erasmus, une licence en droit parcours Juriste international est délivrée.

Dans le monde contemporain, du fait du développement des échanges à l'échelle mondiale et de la libre circulation des personnes, nul juriste ne peut prétendre s'enfermer dans son droit national. L'heure est à l'ouverture sur l'extérieur, c'est-à-dire à l'international. L'accès à un droit étranger passe non seulement par le maniement de la langue courante, mais également par la maîtrise de la terminologie juridique. Cette dernière est la clef d'entrée nécessaire, car, par-delà le vocabulaire, -la traduction d'un mot-, l'initiation au lexique d'un droit a pour objet la définition des mots, elle ouvre ainsi un vaste champ d'études touchant aux qualifications, aux concepts et aux systèmes juridiques étrangers. A travers le vocabulaire transparait l'esprit des lois. C'est dire que la filière d'excellence *Juriste international* a vocation d'une part à ouvrir à la compréhension des droits étrangers et d'autre part à favoriser l'intelligence d'actes juridiques ou d'un dialogue avec des praticiens étrangers. Elle constitue aussi l'amorce d'une spécialisation en droit anglo-américain ou espagnol. Dans cette perspective, elle est recommandée aux étudiants désireux de prendre part aux programmes internationaux, tels qu'Erasmus ou Thémis ; elle est fortement conseillée en vue d'une inscription dans plusieurs des doubles diplômes de la Faculté,

la licence Juriste international constituant une condition d'accès aux doubles masters avec les universités de Mayence et de Madrid (Universidad Rey Juan Carlos), l'un et l'autre en cours de renouvellement ; elle constitue un atout considérable pour accéder au réseau Thémis en vue de l'obtention du *Joint Certificate in international and Law Business* et à la préparation du diplôme d'Université Contentieux international des affaires, pour les étudiants les plus avancés au l'accès elle constitue enfin une excellente préparation au Master Droit privé parcours Common law et traditions civilistes ainsi qu'au master Droit Européen de la Faculté de droit de l'Université de Paris-Est (U.P.E.).

Les enseignements de la filière, de haut niveau, sont dispensés par des juristes, les uns enseignants-chercheurs des facultés de droit, les autres praticiens ou encore professeurs invités étrangers. Ces cours, séminaires et travaux dirigés étant développés en langue étrangère, l'inscription dans la filière est réservée aux étudiants justifiant d'un niveau linguistique apprécié principalement d'après les résultats scolaires et les notes obtenues dans les épreuves du baccalauréat. Ce cursus impliquant un investissement personnel supplémentaire de la part de l'étudiant (environ 85 heures annuelles d'enseignements complémentaires), l'inscription dans la filière est subordonnée à un bon niveau général, spécialement dans les matières littéraires.

A court et moyen terme, la filière Juriste international est construite en fonction de la progression des étudiants dans le cursus juridique français de la licence en droit afin de permettre les comparaisons et d'éclairer un droit par l'autre. A long terme, elle vise à faciliter aux étudiants l'accès aux formations débouchant directement sur les carrières judiciaires, spécialement la profession d'avocat, et les professions juridiques du secteur privé.



LE PARCOURS DE LICENCE

JURISTE INTERNATIONAL

*PARMI LES FILIERES EUROPEENNES ET
INTERNATIONALES
DE LA FACULTE DE DROIT*

Licence en droit parcours Jean Monnet (L1, L2, L3 et D.U. Droit européen)
sous la direction de Madame Nathalie Marcon (maître de conférences)

D. U. Contentieux international des affaires (C.I.A.)

LL.M. Contentieux international des affaires approfondi (LL.M. C.I.A 2)

sous la direction de Monsieur le Professeur Arnaud de Nanteuil

Double diplôme Mayence (M1)

sous la direction de Monsieur le Professeur Maitrot de La Motte

Double diplôme Madrid (M2)

sous la direction de Monsieur le Professeur Alain Desrayaud

Réseau Thémis (M1, *Joint Certificate in International et Business Law* en partenariat avec l'Università commerciale Luigi Bocconi de Milan, la *Freie Universität* de Berlin, l'*Esade Business School* de Barcelone, l'*Universiteit Maastricht* et la *Singapore Management University*)

sous la direction de Monsieur le Professeur Arnaud de Nanteuil

Master Droit européen (M1 et M2)

sous la direction de Madame et Messieurs les Professeurs Laure Clément-Wilz, Stéphane de La Rosa et Arnaud de Nanteuil

Master Droit privé (M1 et M2) sous la direction de Madame le Professeur Nathalie Péterka :

Parcours de M2 *Common law et traditions civilistes* (M2)

sous la direction de Monsieur le Professeur Desrayaud et de Madame Sara Godechot-Patris

Pour toutes informations : voir le site Internet de la Faculté de droit : rubrique Formations



I.

LE CURSUS

1°) L'admission dans la filière *Juriste internationale*

Les étudiants sont sélectionnés sur dossier par une commission pédagogique *ad hoc* à partir des pièces déposées sur la plateforme Parcousup.

La qualité du dossier est appréciée selon deux critères. En premier lieu est pris en compte le niveau linguistique dans la spécialité demandée (anglais pour le Droit anglais et américain, espagnol pour le Droit espagnol). En second lieu sont pris en considération les résultats obtenus dans les disciplines littéraires du cursus secondaire, telles que Philosophie, Français, Histoire.

Les étudiants sélectionnés reçoivent une proposition d'intégration dans les jours suivants la publication des résultats du baccalauréat. Ils doivent communiquer au secrétariat de la filière dans le délai imparti précisé dans la proposition.

Le nombre de candidatures retenues est de l'ordre de 35 au maximum pour la branche anglo-américaine et de 20 pour l'espagnole.

L'inscription dans la filière ne donne lieu à aucune perception supplémentaire de droits d'inscription.

2°) Les enseignements de la filière *Juriste internationale*

Volume horaire :

Dans chaque spécialité de la filière *Juriste internationale* (Droit anglais et américain, Droit espagnol) :

- 298 heures d'enseignements obligatoires réparties sur les trois années de la licence en droit (étant entendu que les enseignements de la filière se substituent aux cours et travaux dirigés linguistiques du cursus ordinaire de la licence en droit)
- s'y ajoutent 75 heures réparties sur les trois années de licence, si l'étudiant suit, à titre facultatif, des cours de maintien à niveau dans une seconde langue vivante ou en anglais renforcé.

Calendrier :

Les enseignements se déroulent selon le calendrier universitaire de la licence en droit de septembre à mai, soit :

- Cours et travaux dirigés du premier semestre : septembre-décembre
Date prévisionnelle du début des cours :
 - * Cours communs à la licence en droit : 21 septembre, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire
 - * Cours spécifique au parcours : même date
- Examens terminaux : début janvier
- Cours et travaux dirigés du second semestre : fin janvier-avril
- Examen terminal : fin avril-mai

Organisation générale des cours

L'étudiant suit toutes les matières fondamentales du cursus ordinaire de la licence en droit afin de le faire bénéficier exactement de la même formation générale que ses condisciples. Il suit en plus des cours de droit étranger, il valorise ainsi sa licence, amorce un début de spécialisation et s'assure (et en atteste par l'obtention du diplôme) une maîtrise certaine d'une langue étrangère à l'écrit comme à l'oral.

Les enseignements sont assurés par des professeurs, des maîtres de conférences habilités à diriger des recherches et des chargés de cours complémentaires, docteurs en droit, français ou étrangers.

L'assistance est obligatoire aussi bien dans les cours magistraux que dans les séances de travaux dirigés de la filière. Un contrôle des présences est effectué au début de chaque cours. Conformément au règlement de la Faculté de droit, au delà des deux, les absences aux séances de travaux dirigés sont sanctionnées. Lorsqu'il s'agit d'un enseignement soumis au régime 50% contrôle continu – 50% examen terminal, l'étudiant est sanctionné par la note -0- au contrôle continu ; autrement dit, la note affectée à la matière est la note de l'épreuve terminale divisée par deux. Lorsqu'il s'agit d'un enseignement exclusivement soumis au régime du contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par la note -0- dans la matière concernée.

Les étudiants de la filière Juriste international sont nécessairement inscrits au régime normal des examens. Compte tenu de la nature des enseignements, une inscription au régime dérogatoire ne se conçoit guère, sauf cas particulier apprécié par le conseil des études.

En règle générale, chaque cours est intégralement dispensé en langue étrangère ; néanmoins, lorsque la complexité et la particularité d'un point de droit étranger l'imposent, l'enseignement peut avoir lieu en français. Mais il est clair que l'étudiant inscrit dans ce parcours de licence en droit doit être apte à suivre un enseignement oral dans une langue étrangère, à prendre des notes et à passer des examens écrits et oraux en anglais ou en espagnol. Evidemment le débit du discours est adapté à un public francophone et les exigences ne sont pas les mêmes en première année qu'en troisième.

2°) Structure des enseignements

Dans chaque spécialité, le cursus est uniforme.

Les enseignements spécifiques sont les suivants :

Pour la branche anglo-américaine

Licence 1

S1

* *Introduction to Common Law* : cours magistral de 27 heures assorti de 15 heures de travaux dirigés

S2

* *Constitutional law* : cours magistral de 27 heures assorti de 15 heures de travaux dirigés

* A titre facultatif, langue vivante 2 ou anglais renforcé (travaux dirigés de 15 heures)

Dans toutes les matières du cursus ordinaire de 1^{ère} année et du parcours Juriste international, les étudiants sont affectés dans des groupes de travaux dirigés spécifiques. Ils bénéficient également de l'accompagnement d'un tuteur spécialement dédié et de séances hebdomadaires de méthodologie, de révision et de préparation aux examens. Au semestre 1, la présence aux séances d'une durée d'une heure est obligatoire.

Licence 2

S3

- * *Law of obligations* : cours magistral de 27 heures assorti de 15 heures de travaux dirigés
- * *Fundamental Debates in Anglo-American Legal Culture* : enseignement dispensé sous forme de séminaires d'une durée de 15 heures
- * A titre facultatif, langue vivante 2 ou anglais renforcé (travaux dirigés de 15 heures)

S4

- * *Criminal law* : cours magistral de 27 heures assorti de 15 heures de travaux dirigés
- * *Moot courts* : enseignement dispensé sous forme de séminaires d'une durée de 15 heures
- * A titre facultatif, langue vivante 2 ou anglais renforcé (travaux dirigés de 15 heures)

Sauf dans toutes les matières optionnelles des unités fondamentales du cursus ordinaire de II^{ème} année, les étudiants sont affectés dans des groupes de travaux dirigés spécifiques. Ils bénéficient également de l'accompagnement d'un tuteur spécialement dédié et de séances hebdomadaires de méthodologie, de révision et de préparation aux examens. La présence aux séances d'une durée d'une heure est facultative, mais recommandée.

Licence 3

S5

- * *Fundamental rights* : cours magistral de 27 heures assorti de 15 heures de travaux dirigés
- * A titre facultatif, langue vivante 2 ou anglais renforcé (travaux dirigés de 15 heures)

S6

- * *Commercial law* : cours magistral de 27 heures assorti de 15 heures de travaux dirigés
- * A titre facultatif, langue vivante 2 ou anglais renforcé (travaux dirigés de 15 heures)

*En raison de la multiplicité des options du cursus ordinaire en troisième année de licence en droit, les étudiants de la filière Juriste international sont affectés dans des groupes de travaux dirigés spécifiques seulement dans les enseignements propres au parcours. En troisième année de licence en droit, les étudiants conservent la faculté de participer au programme **Erasmus**. Dans ce cas, ils sont soumis à un régime spécial d'examen.*

Pour la branche espagnole

Licence 1

S1

- * *Introducción al Derecho español* : cours magistral de 27 heures assorti de 15 heures de travaux dirigés

S2

- * *Derecho constitucional* : cours magistral de 27 heures assorti de 15 heures de travaux dirigés
- * A titre facultatif, langue vivante 2, l'anglais est particulièrement recommandé (travaux dirigés de 15 heures)

Dans toutes les matières du cursus ordinaire de I^{ère} année et du parcours Juriste international, les étudiants sont affectés dans des groupes de travaux dirigés spécifiques. Ils bénéficient également de l'accompagnement d'un tuteur spécialement dédié et de séances hebdomadaires de méthodologie, de révision et de préparation aux examens. Au semestre 1, la présence aux séances d'une durée d'une heure est obligatoire.

Licence 2

S3

* *Derecho de las obligaciones* : cours magistral de 27 heures assorti de 15 heures de travaux dirigés

* *Las tertulias jurídicas* : enseignement dispensé sous fore de séminaires d'une durée de 15 heures

* A titre facultatif, langue vivante 2, l'anglais est particulièrement recommandé (travaux dirigés de 15 heures)

S4

* *Derecho penal* : cours magistral de 27 heures assorti de 15 heures de travaux dirigés

* *Prácticas* : enseignement dispensé sous fore de séminaires d'une durée de 15 heures

* A titre facultatif, langue vivante 2, l'anglais est particulièrement recommandé (travaux dirigés de 15 heures)

Sauf dans toutes les matières optionnelles des unités fondamentales du cursus ordinaire de II^{ème} année, les étudiants sont affectés dans des groupes de travaux dirigés spécifiques. Ils bénéficient également de l'accompagnement d'un tuteur spécialement dédié et de séances hebdomadaires de méthodologie, de révision et de préparation aux examens. La présence aux séances d'une durée d'une heure est facultative, mais recommandée.

Licence 3

S5

* *Derechos fundamentales y libertades públicas* : cours magistral de 27 heures assorti de 15 heures de travaux dirigés

* A titre facultatif, langue vivante 2, l'anglais est particulièrement recommandé (travaux dirigés de 15 heures)

S6

* *Derecho mercantil* : cours magistral de 27 heures assorti de 15 heures de travaux dirigés

* A titre facultatif, langue vivante 2, l'anglais est particulièrement recommandé (travaux dirigés de 15 heures)

En raison de la multiplicité des options du cursus ordinaire en troisième année de licence en droit, les étudiants de la filière Juriste international sont affectés dans des groupes de travaux dirigés spécifiques seulement dans les enseignements propres au parcours.

*En troisième année de licence en droit, les étudiants conservent la faculté de participer au programme **Erasmus**. Le semestre Erasmus est obligatoire pour les étudiants désireux de s'inscrire dans le double master franco-espagnol Université Paris-Est–Universidad Rey Juan Carlos (Madrid) en cours de renouvellement.*

* * *

TABLEAUX

RECAPITULATIFS DES ENSEIGNEMENTS

DE LA LICENCE PARCOURS JURISTE INTERNATIONAL

SEMESTRE 1

INTITULE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT	Ects	Intitulé des cours	Ects	Cours magistraux	Travaux dirigés	
Unité 1 Formations fondamentales I	15	Introduction au droit	4	33 h	15 h	
		Droit constitutionnel	4	33 h	15 h	
		Histoire du droit	4	33 h	15 h	
		Méthodologie universitaire et documentaire	3	12 h		
Unité 2 Formations fondamentales II	9	Institutions judiciaires et administratives	3	33 h		
		<i>Introduction to Common Law I / Introducción al Derecho español I</i>	3	27 h		
		<i>Introduction to Common Law II / Introducción al Derecho español II</i>	3		15 h	
Unité 3 Formations complémentaires	6	Découverte de la vie professionnelle	3	21 h		
		Une matière parmi :				
		Economie politique	3	21 h		
		Sociologie et philosophie du droit	3	21 h		
		Vie politique	3	21 h		
		Histoire des institutions romaines	3	21 h		
		Histoire du droit familial	3	21 h		

SEMESTRE 2

INTITULE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT	Ects	Intitulé des cours	Ects	Cours magistraux	Travaux dirigés
Unité 1 Formations fondamentales I	15	Droit de la famille	5	33 h	15 h
		Droit constitutionnel	5	33 h	15 h
		Histoire du droit	5	33 h	15 h
Unité 2 Formations fondamentales II	9	Institutions et droit européen	3	21 h	
		<i>Constitutional law I / Derecho constitucional I</i>	3	27 h	
		<i>Constitutional law II / Derecho constitucional II</i>	3		15 h
Unité 3 Formations complémentaires	6	Droit des personnes	3	21 h	
		Option transversale	3	21 h	
		<i>Langue vivante facultative</i> (bonification)	0		15 h

SEMESTRE 3

INTITULE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT	Ects	Intitulé des cours	Ects	Cours magistraux	Travaux dirigés	
Unité 1 Formations fondamentales I	15	Droit civil : contrat	5	33 h	15 h	
		Droit administratif	5	33 h	15 h	
		<i>Law of obligations / Derecho de las obligaciones</i>	5	27	15 h	
Unité 2 Formations fondamentales II	9	<i>Fundamental Debates in Anglo-American Legal Culture / Las tertulias jurídicas</i>	3		15 h	
		Deux matières parmi :				
		Droit pénal 1	3	33 h		
		Finances publiques	3	33 h		
		Histoire de la formation politique de l'Europe	3	33 h		
Unité 3 Formations complémentaires	6	La matière de l'unité 2 non encore choisie	3	33 h		
		Révisions méthodologiques	0	6 h		
		Pratiques professionnelles	3	21 h		
		<i>Langue vivante facultative</i> (bonification)	0		15 h	

SEMESTRE 4

INTITULE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT	Ects	Intitulé des cours	Ects	Cours magistraux	Travaux dirigés	
Unité 1 Formations fondamentales I	15	Droit civil : responsabilité	5	33 h	15 h	
		Droit administratif	5	33 h	15 h	
		<i>Criminal law / Derecho penal</i>	5	27 h	15 h	
Unité 2 Formations fondamentales II	9	<i>Moot courts / Prácticas</i>	3		15 h	
		Deux matières parmi :				
		Droit commercial	3	33 h		
		Droit communautaire institutionnel	3	33 h		
		Droit pénal 2	3	33 h		
		Histoire des institutions publiques ou Histoire des obligations	3	33 h		
Unité 3 Formations complémentaires	6	Une matière de l'unité 2 non encore choisie	3	33 h		
		Une matière parmi :				
		Histoire du droit criminel	3	33 h		
		Monnaie et finances	3	33 h		
		Droit immobilier général	3	33 h		
		Préparation aux concours administratifs	3	33 h		
		Projet personnel professionnel	3	21 h		
		<i>Langue vivante facultative</i> (bonification)	0			15 h

SEMESTRE 5

INTITULE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT	Ects	Intitulé des cours	Ects	Cours magistraux	Travaux dirigés
Unité 1 Formations fondamentales I	12	Deux matières parmi :			
		Droit civil des biens	6	33 h	15 h
		Société I	6	33 h	15 h
		Droit social I	6	33 h	15 h
		Procédure pénale	6	33 h	15 h
		Régime général des obligations	6	33 h	15 h
		Droit des libertés fondamentales I	6	33 h	15 h
		Droit international public I	6	33 h	15 h
		Droit fiscal général	6	33 h	15 h
		Droit administratif des biens	6	33 h	15 h
		Droit des institutions publiques locales	6	33 h	15 h
		Histoire des institutions publiques depuis la Révolution	6	33 h	15 h
Unité 2 Formations fondamentales II	12	Fundamental rights I / Derechos fundamentales y libertades públicas I	3	27 h	
		Trois matières de l'unité 1 non encore choisies	3 x 3	33 h x 3	
Unité 3 Formations complémentaires	6	Fundamental rights II / Derechos fundamentales y libertades públicas II	3		15 h
		Informatique (certification C2i)	3	15 h	
		Langue vivante facultative (bonification)	0		15 h

SEMESTRE 6

INTITULE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT	Ects	Intitulé des cours	Ects	Cours magistraux	Travaux dirigés
Unité 1 Formations fondamentales I	12	Deux matières parmi :			
		Contrats spéciaux	6	33 h	15 h
		Sociétés II	6	33 h	15 h
		Droit social II	6	33 h	15 h
		Droit judiciaire privé	6	33 h	15 h
		Droit des libertés fondamentales II	6	33 h	15 h
		Droit international public II	6	33 h	15 h
		Droit administratif : contentieux administratifs	6	33 h	15 h
		Contentieux communautaire et européen	6	33 h	15 h
		Histoire des Etats européens	6	33 h	15 h
Unité 2 Formations fondamentales II	12	<i>Commercial law I / Derecho mercantil I</i>	3	27 h	
		Trois matières de l'unité 1 non encore choisies	3 x 3	33 x 3	
Unité 3 Formations complémentaires	6	<i>Commercial law II / Derecho mercantil II</i>	3		15 h
		Une matière parmi :			
		Projet professionnel	3	8 h	
		Stage professionnel	3		
<i>Langue vivante facultative</i> (bonification)	0		15 h		



II. LE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Le régime général (L1, L2 et L3) et le régime spécial (L3 Erasmus) sont uniformes dans les deux branches (anglo-américaine et espagnole) du parcours *Juriste international*.

A. Régime général

Les modalités de contrôle des connaissances du régime général de la licence en droit s'appliquent au parcours *Juriste international*. Il n'y a aucune règle dérogatoire (*se reporter à la brochure du régime général*), à l'exception suivante :

=> la présence aux cours magistraux spécifiques au parcours (cours en anglais ou en espagnol) ainsi qu'aux travaux dirigés est obligatoire. Au delà de deux absences, le note de contrôle continu de la matière concernée (comptant pour 50% ou 100% de la note finale selon les cas) sera égale à zéro.

Il est précisé que :

- les exercices donnés dans le cadre du contrôle continu ainsi que les examens terminaux, qu'ils soient oraux ou écrits, se font par principe en anglais ou en espagnol. Pareillement, en règle générale, lors des séances de travaux dirigés, les échanges entre enseignants et étudiants ont lieu dans l'une ou l'autre de ces langues ;
- que lors des épreuves écrites de contrôle continu, l'usage d'un dictionnaire de vocabulaire usuel ou/et juridique est subordonné à l'appréciation de l'enseignant chargé des travaux dirigés. Pour les examens terminaux, seul l'usage d'un dictionnaire de vocabulaire usuel peut être autorisé à l'exclusion de tout dictionnaire juridique ;
- que dans le parcours *Juriste international*, l'étudiant ayant la possibilité de suivre un enseignement d'une seconde langue vivante ou d'anglais renforcé, à titre facultatif, ce choix doit être effectué en début d'année et vaut pour les deux semestres, sauf renonciation expresse ou tacite. Comme dans toute matière de TD, l'assiduité est obligatoire et fait l'objet d'un contrôle. Au delà de deux absences, l'étudiant ne peut bénéficier d'aucun point de bonification. Cet enseignement fait l'objet d'un contrôle continu exclusif d'un examen terminal de fin de semestre. Il est sanctionné par des points de bonification pour les étudiants ayant obtenu des notes supérieures à la moyenne (10/20 en note de contrôle continu => 10 points de bonification, 11/20 en note de contrôle continu => 11 points de bonification, etc.) ;
- qu'à l'issue du premier semestre de première année, le conseil des études du parcours *Juriste international* peut inviter un étudiant à se réorienter, notamment vers le parcours général de la licence en droit, si son niveau linguistique s'est avéré insuffisant ou si ses notes de contrôle continu dans les matières disciplinaires de l'unité 1 sont faibles. Lorsqu'à l'issue de la L1, un étudiant est définitivement "ajourné" (nap) ou "ajourné, autorisé à poursuivre" (ajap), il doit déposer, une fois les résultats de la session de rattrapage publiés, un nouveau dossier de demande d'inscription qui fait l'objet d'un nouvel examen. Lorsqu'à la fin de l'année universitaire de L2 ou de L3, l'un ou l'autre des semestres n'a pas été validé, le conseil des études est appelé à se prononcer sur le redoublement ou non de l'étudiant dans la filière.

B. Régime spécial Erasmus (L3)

L'étudiant inscrit dans le parcours Juriste international conserve la faculté de suivre en troisième année de licence un cycle d'études dans le cadre du programme Erasmus pour une période d'un semestre. L'intégralité des cours doit être dispensée en anglais ou en espagnol selon le parcours Juriste international suivi par l'étudiant. De plus, parmi les matières suivies dans l'université partenaire, l'étudiant doit obligatoirement comprendre dans son contrat pédagogique un enseignement de Libertés fondamentales au premier semestre et un de Droit des affaires au second semestre.

TABLEAUX RECAPITULATIFS

DES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

SEMESTRE 1

INTITULE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT	Ects	Intitulé des cours	Ects/Coef.	Nature des épreuves		Régime dérogatoire
				Session 1	Session 2	
Unité 1 Formations fondamentales I	15	Introduction au droit	4/4	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Droit constitutionnel	4/4	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Histoire du droit	4/4	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Méthodologie universitaire et documentaire	3/3	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
Unité 2 Formations fondamentales II	9	Institutions judiciaires et administratives	3/3	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)
		<i>Introduction to Common Law I / Introducción al Derecho español I</i>	3/3	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		<i>Introduction to Common Law II / Introducción al Derecho español II</i>	3/3	CC (50%) + Ecrit (50%)	Oral (100%)	Oral (100%)
Unité 3 Formations complémentaires	6	Découverte de la vie professionnelle	3/1	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Economie politique	3/3	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)
		Sociologie et philosophie du droit	3/3	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)
		Vie politique	3/3	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)
		Histoire des institutions romaines	3/3	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)
		Histoire du droit familial	3/3	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)

SEMESTRE 2

INTITULE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT	Ects	Intitulé des cours	Ects/Coef.	Nature des épreuves		Régime dérogatoire
				Session 1	Session 2	
Unité 1 Formations fondamentales I	15	Droit de la famille	5/5	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Droit constitutionnel	5/5	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Histoire du droit	5/5	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
Unité 2 Formations fondamentales II	9	Institutions et droit européen	3/3	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Constitutional law I / Derecho constitucional I	3/3	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Constitutional law II / Derecho constitucional II	3/3	CC (50%) + Ecrit (50%)	Oral (100%)	Oral (100%)
Unité 3 Formations complémentaires	6	Droit des personnes	3/3	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)
		Option transversale	3/1	<i>Modalités propres à chaque matière</i>		
		Langue vivante facultative (bonification)	0	CC (100%)	Oral (100%)	Oral (100%)

SEMESTRE 3

INTITULE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT	Ects	Intitulé des cours	Ects/Coef.	Nature des épreuves		Régime dérogatoire
				Session 1	Session 2	
Unité 1 Formations fondamentales I	15	Droit civil : contrat	5/5	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Droit administratif	5/5	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Law of obligations / Derecho de las obligaciones	5/5	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
Unité 2 Formations fondamentales II	9	<i>Fundamental Debates in Anglo-American Legal Culture / Las tertulias jurídicas</i>	3/3	CC (50%) + Ecrit (50%)	Oral (100%)	Oral (100%)
		Droit pénal 1	3/3	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)
		Finances publiques	3/3	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)
		Histoire de la formation politique de l'Europe	3/3	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)
Unité 3 Formations complémentaires	6	La matière de l'unité 2 non encore choisie	3/3	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)
		Pratiques professionnelles	3/1	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Révisions méthodologiques	0	<i>Assiduité obligatoire</i>		
		Langue vivante facultative (bonification)	0	CC (100%)	Oral (100%)	Oral (100%)

SEMESTRE 4

INTITULE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT	Ects	Intitulé des cours	Ects/Coef.	Nature des épreuves		Régime dérogatoire
				Session 1	Session 2	
Unité 1 Formations fondamentales I	15	Droit civil : responsabilité	5/5	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Droit administratif	5/5	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		<i>Criminal law / Derecho penal</i>	5/5	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
Unité 2 Formations fondamentales II	9	<i>Moot courts / Prácticas</i>	3/3	CC (50%) + Ecrit (50%)	Oral (100%)	Oral (100%)
		Droit commercial	3/3	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)
		Droit communautaire institutionnel	3/3	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)
		Droit pénal 2	3/3	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)
		Histoire des institutions publiques ou Histoire des obligations	3/3	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)
Unité 3 Formations complémentaires	6	Une matière de l'unité 2 non encore choisie	3/3	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)
		Histoire du droit criminel	3/3	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)
		Droit immobilier général	3/3	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)
		Monnaie et finances	3/3	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)
		Préparation aux concours administratifs	3/3	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)
		Projet personnel professionnel	3/3	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)
		<i>Langue vivante facultative</i> (bonification)	0	CC (100%)	Oral (100%)	Oral (100%)

SEMESTRE 5

INTITULE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT	Ects	Intitulé des cours	Ects/Coef.	Nature des épreuves		Régime dérogatoire
				Session 1	Session 2	
Unité 1 Formations fondamentales I		Droit civil des biens	6/6	CC (50%) + Ecrit (50%) Ecrit (100%)		Ecrit (100%)
		Société I	6/6	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Droit social I	6/6	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Procédure pénale	6/6	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Régime général des obligations	6/6	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Droit des libertés fondamentales I	6/6	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Droit international public I	6/6	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Droit fiscal général	6/6	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Droit administratif des biens	6/6	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Droit des institutions publiques locales	6/6	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Histoire des institutions publiques depuis la Révolution	6/6	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
Unité 2 Formations fondamentales II	12	<i>Fundamental rights I / Derechos fundamentales y libertades públicas I</i>	3/3	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Les trois matières de l'unité 1 choisies par l'étudiant	3/3x3	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)
Unité 3 Formations complémentaires	6	<i>Fundamental rights II / Derechos fundamentales y libertades públicas II</i>	3/3	CC (50%) + Ecrit (50%)	Oral (100%)	Oral (100%)
		Informatique certification C2i)	3/3	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		<i>Langue vivante facultative</i> (bonification)	0	CC (100%)	Ecrit (100%)	Oral (100%)

SEMESTRE 6

INTITULE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT	Ects	Intitulé des cours	Ects /Co ef.	Nature des épreuves		Régime dérogatoire
				Session 1	Session 2	
Unité 1 Formations fondamentales I	12	Contrats spéciaux	6/6	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Sociétés II	6/6	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Droit social II	6/6	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Droit judiciaire privé	6/6	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Droit des libertés fondamentales II	6/6	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Droit international public II	6/6	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Droit administratif : contentieux administratifs	6/6	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Contentieux communautaire et européen	6/6	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Histoire des Etats européens	6/6	CC (50%) + Ecrit (50%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
Unité 2 Formations fondamentales II	12	Commercial law I / Derecho mercantil I	3/3	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Les trois matières de l'unité 1 choisies par l'étudiant	3/3 x3	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)	Oral ou "oral écrit" (100%)
Unité 3 Formations complémentaires	6	Commercial law II / Derecho mercantil II	3/3	CC (50%) + Ecrit (50%)	Oral (100%)	Oral (100%)
		Projet professionnel	3/1	Ecrit + Oral	Ecrit + Oral	Ecrit + Oral
		Stage professionnel	3/1	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)
		Langue vivante facultative (bonification)	0	CC (100%)	Ecrit (100%)	Ecrit (100%)



Une association d'étudiants assure le lien entre les étudiants, les anciens diplômés entrés dans la vie professionnelle et les enseignants, universitaires ou praticiens, étrangers ou français

Organisation et Promotion des Juristes Internationaux

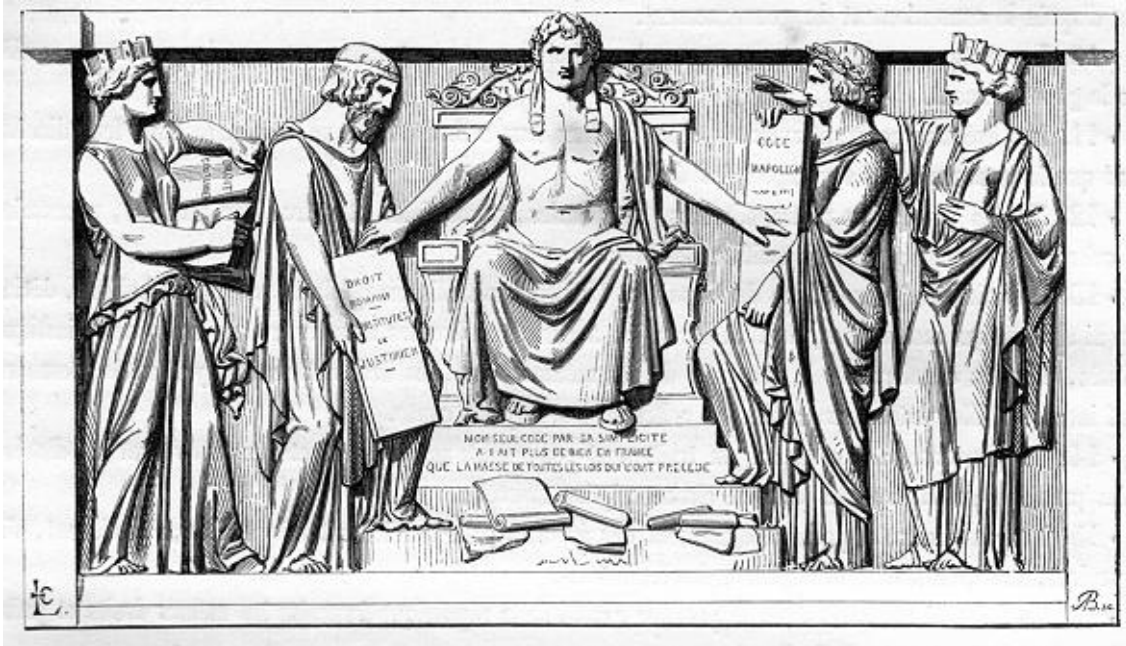
Le mot du président :

Selon Jean Giraudoux, « le droit est la plus puissante des écoles de l'imagination. Jamais poète n'a interprété la nature aussi librement qu'un juriste la réalité ». C'est ainsi que l'Université Paris Est Créteil vient former les futurs juristes qui façonneront le monde de demain tout en leur inculquant la rigueur et l'ouverture d'esprit nécessaires à une telle carrière et d'autant plus requis dans la filière Juriste International. L'association O.P.J.I est là pour accompagner les étudiants de cette filière d'excellence dans cette démarche mais aussi pour les écouter et les guider, que ce soit pendant ou après leur formation à l'université.

L'association OPJI a, en outre, pour objet :

- La promotion et le développement des échanges internationaux et de la licence en Droit Juriste International de la Faculté de Droit de l'Université de Paris-Est Créteil ;
- L'entraide, l'assistance et la défense des droits de ses membres ;
- L'aide et le parrainage des étudiants membres de l'association en vue de leur réussite universitaire ;
- Le partenariat sous toutes formes avec toutes personnes physiques ou morales permettant de promouvoir d'une part l'enseignement et la recherche dans le champ de la licence en Droit Juriste international et d'autre part la recherche de stage et l'insertion professionnelle des membres de l'association

L'association a pour mot d'ordre l'écoute de ses membres et la réalisation de leurs requêtes. Elle vient aussi favoriser la cohésion de ses membres au travers d'évènements d'intégration et culturels.



Illustrations

En bande (page 2) : Suárez, García Goyena, Coke, Domat, Blackstone, Madison, Holmes.

En page 3, Story ; 4, Alonso Martínez ; 6, Bacon ; 7, Pothier ; 16, Portalis ; 22 Alfred Denning ; 22, Montesquieu

En quatrième de couverture : Napoléon Bonaparte en Grand Législateur donnant le Code civil à la nation française